

Le 25 mai 2023

Madame Shelley Rinehart, Ph. D., présidente  
Conseil d'administration  
Conseil de la recherche et de la productivité  
921, chemin College Hill  
Fredericton (N.-B.)  
E3B 6Z9

**OBJET : Lettre de mandat du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick**

Madame,

Dans le cadre de nos fonctions, nous sommes chargés de fournir à la province le meilleur service possible. C'est un privilège que nous partageons tous, et il est au cœur de ce que nous faisons et de la raison pour laquelle nous sommes ici.

Voici un énoncé de vos responsabilités qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nos objectifs stratégiques. Nous avons promis de vrais résultats aux gens du Nouveau-Brunswick et cela demeure notre objectif.

En tant qu'organisme de la Couronne en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, votre conseil d'administration devra appliquer des principes de gouvernance solides fondés sur une stratégie efficace qui lui permettra de s'acquitter de son mandat.

En tant que gouvernement, nous nous engageons à faire passer les besoins des résidents en premier. Nous sommes guidés dans notre travail par un accent collectif sur nos priorités générales, notamment :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

Le gouvernement attend de la société qu'elle passe par le ministère des Affaires autochtones pour obtenir des conseils et un soutien par rapport à l'obligation de consulter de la Couronne dans le cadre de toutes les initiatives.

Grâce à votre leadership de présidente de l'organisme provincial pour la recherche et la technologie, je m'attends à ce que le conseil d'administration s'attaque aux secteurs prioritaires décrits ci-après.

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Calendrier
Excellence opérationnelle	Poursuivre le développement de systèmes et de processus de gestion afin de fonctionner de manière efficace et efficiente et de déclarer un bilan net positif d'ici le 31 mars 2025.	Le 31 mars 2025, avec des objectifs fixés par exercice financier
Croissance durable	Poursuivre la croissance en diversifiant l'activité commerciale pour développer trois nouveaux secteurs d'activité.	Le 31 mars 2025, avec des objectifs fixés par exercice financier
Marketing et développement des affaires	Développer et mettre en œuvre des efforts de communication et de vente plus affirmés afin d'améliorer le profil du Conseil de la recherche et de la productivité (CRP) et d'augmenter les ventes par le biais d'activités stratégiques de marketing et de communication.	Le 31 mars 2025, avec des objectifs fixés par exercice financier
Communications efficaces	Travailler avec les hauts dirigeants du gouvernement pour améliorer le profil du CRP au sein des ministères et veiller à ce que le CRP soit considéré comme un instrument de mise en œuvre pour les travaux pertinents. Collaborer avec les hauts dirigeants du gouvernement afin de renforcer les relations et d'améliorer la connaissance des capacités du CRP pour soutenir la recherche de possibilités gagnant-gagnant, en particulier en ce qui concerne l'apport d'un soutien technique et d'une expertise.	Le 31 mars 2025, avec des objectifs fixés par exercice financier
Plans opérationnels liés aux maladies transmissibles (le cas échéant)	Le CRP tiendra à jour un plan opérationnel lié aux maladies transmissibles qui lui permettra de continuer à offrir des services essentiels aux entreprises, aux gouvernements et au grand public. Le CRP aidera les ministères et les entités du Nouveau-Brunswick dans la mesure du possible au moyen de tests et d'un soutien technique afin de s'assurer qu'ils travaillent dans des espaces de travail sécuritaires.	Révision chaque année avant le 31 mars et mise à jour en fonction des besoins

Plan d'affaires

Veiller à présenter votre plan d'affaires au plus tard le 15 mars de chaque année, aux fins d'approbation. Conformément à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, vous vous assurez de le publier sur votre site Web dans les trois mois suivant l'approbation.

Présenté à la Ministre au plus tard le 15 mars de chaque année

À publier sur le site Web du CRP dans les 3 mois suivant l'approbation

Rapports annuels

S'assurer que les rapports annuels – y compris une mise à jour sur l'état des recommandations du vérificateur général formulées à l'attention de la société au cours des cinq dernières années – me soient présentés au plus tard le 31 octobre de chaque année, couvrant l'exercice fiscal précédent, pour approbation et signature. Veiller à ce qu'ils soient remis au greffier de l'Assemblée législative dans les 30 jours suivant la signature de la Ministre et publiés en ligne dès que possible après leur dépôt.

Approbation de la Ministre au plus tard le 31 octobre de chaque année

À remettre au greffier au plus tard le 30 novembre de chaque année

Je n'ai aucun doute que nous avons une équipe prête à diriger avec équité et concentration, et prête à prendre des décisions difficiles et équilibrées pour continuer de faire avancer notre province. C'est un honneur de servir la population du Nouveau-Brunswick.